



# **BELGIQUE**

**- 61ème Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies -**

14 mars 2005

**DISCOURS DU MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGÈRES  
DU ROYAUME DE BELGIQUE  
S.E.M. KAREL DE GUCHT**

*Vérifier au prononcé*

Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies, des Institutions spécialisées, de l'Organisation Mondiale du Commerce et de la Conférence pour le Désarmement.

Rue de Moillebeau, 58 CH 1209 Genève

Tel. 730.40.00, Fax 734.50.79

E-mail [Geneva@diplobel.org](mailto:Geneva@diplobel.org)

Monsieur le Président<sup>1</sup>  
Madame le Haut Commissaire<sup>2</sup>,  
Chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de m'adresser à vous le jour de l'ouverture de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme et de souligner toute l'importance que la Belgique accorde à l'action de cette institution.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser à mon tour, mes félicitations pour votre élection à la Présidence de cette 61<sup>ième</sup> session et de saluer également dans ses nouvelles fonctions, Madame Louise Arbour, notre Haut Commissaire aux Droits de l'Homme.

Les libertés fondamentales, la justice et la démocratie sont des droits intangibles et inaliénables. Elles font partie du patrimoine universel des nations.

Je m'associe d'ailleurs pleinement aux propos tenus au nom de l'Union européenne par mon collègue luxembourgeois, notamment en ce qui concerne la peine de mort, la lutte contre le terrorisme, les droits de l'enfant et des femmes, la prohibition de toute forme de torture ou encore la protection de la population civile dans les des conflits armés.

---

<sup>1</sup> Ambassadeur Makarim Wibisono (Indonésie), Président de la 61<sup>ème</sup> session de la Commission des droits de l'homme

<sup>2</sup> Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'homme, désignée par le SG K. Annan en 2004

Il est bon de rappeler que la Commission des droits de l'homme est un des tous premiers organes que les Nations Unies ont mis sur pied. Dès la création de l'ONU, la communauté internationale avait déjà pris conscience des liens étroits qui unissent les droits de l'homme à la paix, à la sécurité et au développement économique et social.

Le rôle et le fonctionnement de la Commission des droits de l'homme et la place des droits de l'homme dans l'action des Nations Unies font actuellement l'objet d'une réflexion qui a pris un tour plus concret avec la publication du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement.

Ce rapport identifie implicitement les violations des droits de l'homme comme une menace majeure pour la paix et la sécurité. Ce document formule aussi un certain nombre de recommandations substantielles visant à mieux intégrer la dimension des droits de l'homme dans l'action des Nations Unies et en particulier dans celle du Conseil de sécurité.

La Belgique soutient cette approche qui consacre la place essentielle des droits de l'homme dans la gestion des défis auxquels la communauté internationale est confrontée. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les propositions que le Secrétaire général fera bientôt à ce sujet.

La mise en œuvre de cette stratégie doit prioritairement s'appuyer sur des institutions crédibles et performantes, capables de faire progresser les choses sur le terrain. Un travail considérable a déjà été accompli dans le domaine normatif. Beaucoup reste cependant à faire pour que ces normes soient appliquées. Leur mise en œuvre doit être aujourd'hui notre priorité absolue.

Nul ne conteste que la Commission des droits de l'homme soit l'organe principal de promotion et de défense de ces valeurs fondamentales à l'échelle universelle. C'est pourquoi le débat en cours sur la réforme de la Commission des droits de l'homme est d'une importance cruciale. Ce débat doit avoir comme objectif de renforcer cette institution qui forme un des piliers centraux de tout le système onusien. Nous devons aujourd'hui doter cet organe d'un statut et d'une structure adéquats afin de lui permettre de remplir intégralement son mandat.

La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Afin de renforcer la crédibilité de la Commission, deux solutions sont possibles : soit l'universalisation de la Commission, soit le respect d'engagements clairs en matière de droits de l'homme pour participer aux travaux de la Commission. Il y a là un choix à faire.

Le Haut Commissariat aux droits de l'homme doit également recevoir les moyens d'assumer son mandat dans de meilleures conditions. Il devrait en particulier bénéficier d'un financement suffisant et prévisible, provenant pour une plus large part du budget ordinaire de l'organisation.

Par ailleurs, il est nécessaire de stimuler une meilleure interaction tant de la Commission que du Haut Commissariat avec les autres organes des Nations Unies afin de mieux intégrer la dimension « droits de l'homme » dans l'ensemble des travaux de l'organisation. A cet égard, la Belgique soutient la proposition d'associer plus étroitement le Haut Commissaire aux délibérations du Conseil de sécurité.

Mais les recommandations du Panel vont bien au-delà d'une action de prévention passive. Elles incorporent le principe de la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'intervenir pour protéger les populations civiles lorsqu'un Etat faillit à ses devoirs.

Les propositions relatives à l'usage de la force devraient, à nos yeux, s'appliquer non seulement en cas de violations graves du droit humanitaire international mais aussi en cas de violations massives des droits de l'homme et de menaces imminentes pour un grand nombre de vies humaines.

Prévenir les formes les plus graves de violations et en particulier, les crimes contre l'humanité et le génocide doit être la priorité première des Nations Unies. Il m'apparaît indispensable de mettre en place des mécanismes de surveillance et d'alerte précoce, capables de mobiliser la communauté internationale de manière rapide et efficace avant que n'éclate une crise.

A cet égard, je me félicite des initiatives prises par le Secrétaire général des Nations Unies, et tout particulièrement de la nomination du Conseiller spécial pour la prévention du génocide. Je salue également la décision prise par la Haut Commissaire aux droits de l'homme de créer une unité d'alerte précoce au sein de son département. Je me réjouis de pouvoir vous annoncer que la Belgique compte participer au financement de cette unité.

Complémentaires à l'action d'autres instances du système des Nations Unies, ces initiatives contribueront au développement d'un multilatéralisme efficace.

Monsieur le Président,

Madame le Haut-commissaire,

La responsabilité de la communauté internationale ne se limite pas à empêcher le déclenchement des crises. Il s'agit aussi de reconstruire la paix après le conflit. Pour cela, il est essentiel de rendre justice et de lutter contre l'impunité. Avec la mise en place de la Cour pénale internationale, nous disposons aujourd'hui de l'instrument judiciaire adéquat pour juger et sanctionner les crimes les plus graves. Ne permettons pas à présent qu'elle soit ignorée ou qu'on lui préfère des solutions alternatives qui n'offrent pas les mêmes garanties.

Les populations du Darfour, victimes des crimes contre l'humanité qui ont été clairement identifiés par la Commission d'enquête internationale, attendent aujourd'hui que ces crimes soient reconnus et que leurs auteurs soient traduits devant la Cour pénale internationale.

Le développement des capacités nationales des Etats apparaît aussi comme un moyen de garantir la stabilité et la jouissance des droits fondamentaux. Dans cette optique, le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, la mise en place d'une justice indépendante et efficace

prennent toute leur importance et je me réjouis de voir que ces tâches font partie des priorités du Haut Commissaire aux droits de l'homme.

Monsieur le Président,  
Madame le Haut-commissaire,

Les actions qui sont entreprises par les organisations régionales peuvent être très bénéfiques pour la protection des droits de l'homme au niveau mondial. Par l'introduction d'une résolution sur les arrangements régionaux en matière de droits de l'homme, la Belgique cherche à renforcer cette influence positive. Dans cet esprit, mon pays contribue activement à la préparation du 3<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe qui doit donner un élan nouveau au système de protection et de promotion des droits de l'homme à l'échelle Paneuropéenne.

La Belgique s'apprête, en outre, à prendre la présidence de l'OSCE en 2006. La capacité de cette organisation à aider ses Etats membres à établir des institutions démocratiques et à instaurer l'Etat de droit est un autre exemple de coopération efficace à l'échelle régionale.

Je me permets enfin de rappeler qu'en faisant du respect des droits de l'homme la valeur fondamentale inscrite dans son texte constituant, l'Union européenne applique en son sein les mêmes critères que ceux qui guident son action vers l'extérieur. L'Union européenne s'est également

dotée d'un cadre juridique efficace et contraignant pour assurer le respect des droits de l'homme.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Je vous remercie pour votre attention et je souhaite à tous, représentants des Etats, des organisations internationales et de la société civile de fructueux travaux.